

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 151 (2006)  
**Heft:** 1-2

**Artikel:** Prise de position de la Société suisse des officiers : dans un futur proche, quelle armée suisse, quelles structures et quel financement? Partie 1  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346553>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Prise de position de la Société suisse des officiers

## Dans un futur proche, quelle armée suisse, quelles structures et quel financement? (1)

La Société suisse des officiers (SSO) a officiellement pris position concernant les décisions prises par le Conseil fédéral le 11 mai 2005. Elle demande un processus de décision systématique en matière de politique de sécurité. Nous publions l'intégralité de cette prise de position et des postulats qu'elle contient.

### Introduction

La nécessité d'une armée a perdu de son évidence. Cette institution est soumise aux influences de l'époque, comme les autres institutions du pays. Par rapport à un projet touchant à l'armée, on ne peut guère dire simplement «oui» ou «non»; comme pour les autres décisions politiques, la réponse sera «plutôt oui» ou «plutôt non» selon l'importance qu'on attribue aux conditions-cadres. La planification de l'armée n'a pas lieu dans le vide, mais doit être réalisée en tenant compte des spécificités de la Suisse dans les domaines de l'économie, de la politique et de l'armée de milice.

Le 11 mai 2005, le Conseil fédéral a décidé des étapes de l'évolution de l'armée pour les années 2008 à 2011. La SSO, comme d'autres associations de milice, a réagi à ces décisions de manière critique. Elle est d'avis que des décisions d'une telle importance ne peuvent être prises que sur la base d'un processus de décision minutieux. Malheureusement, il n'y a actuelle-

ment aucun véritable débat politique et sécuritaire dans le pays, peut-être à cause du fait que le 87% de la population déclarent se sentir «en général» et «actuellement» très (26%) ou plutôt (61%) en sécurité. L'ordre, la tranquillité et la sécurité militaire sont considérés comme des aspects moins importants. C'est probablement la raison pour laquelle les décideurs politiques ont d'autres priorités.

Ceux qui veulent apprécier de manière sérieuse, critique et différenciée les décisions du 11 mai 2005, ne peuvent pas se permettre de réagir rapidement et émotionnellement; ils doivent connaître les principaux critères d'appréciation du Conseil fédéral. C'est la raison pour laquelle, durant ces derniers mois, la SSO s'est efforcée de mieux comprendre. Son Comité central a soumis au Département de la défense et au commandement de l'armée un vaste catalogue de questions.

La présente prise de position traite exclusivement les décisions du Conseil fédéral du 11 mai 2005. La SSO n'a pas l'in-

tention de planifier l'armée et d'assumer le rôle du DDPS ou du commandement de l'armée. Elle se concentre sur le processus de décision en matière de politique de sécurité et sur des questions militaires générales.

Les débats sur les étapes de l'évolution de l'armée dans les années 2008 à 2011 ne doivent surtout pas interrompre les améliorations en cours.

### Les décisions du Conseil fédéral du 11 mai 2005

Le 11 mai 2005, le Conseil fédéral a donné son feu vert à la mise en œuvre des mesures proposées par le DDPS en vue d'adapter les priorités pour l'armée. Ces mesures sont rendues nécessaires par l'évolution des menaces et le cadre financier. La mise en œuvre de ces mesures devrait débuter en 2008 et s'achever au plus tard en 2011. Ces mesures soulignent l'importance prise par les engagements de sûreté, alors que les moyens alloués à la défense au sens classique du terme vont être réduits.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre défini par le *Rapport sur la politique de sécurité* et le *Plan directeur de l'armée*. Elles ne vont entraîner aucune modification de la loi. Les effectifs de l'armée demeurent inchangés, tout comme le système de milice et des missions.

En septembre 2004, le Conseil fédéral avait chargé le Département de la défense d'étudier et de prendre diverses mesures en vue d'optimiser la mise en œuvre de la réforme de l'armée. Ce mandat était notamment motivé par l'importance croissante prise par les engagements en faveur des autorités civiles, qui reflètent l'évolution des menaces, notamment les attentats de New York et de Madrid. Ces engagements doivent être assumés dans la durée et correspondre à un niveau de sécurité aussi élevé que possible.

### Forces de sûreté et forces de défense

Le déplacement des priorités se fera au profit des engagements de sûreté. Par conséquent, l'instruction, l'équipement et l'engagement du gros des formations d'infanterie vont être axés sur ce type de missions: protection d'ouvrages, de bâtiments et d'axes, engagements dans les secteurs frontalière. Cette évolution permettra d'affecter les unités formées pour ces opérations de sûreté aux engagements en faveur des autorités civiles (protection de conférences, surveillance). Afin de disposer d'effectifs suffisants, une partie des bataillons de chars, de grenadiers de chars, de sapeurs de chars ainsi que des groupes d'artillerie seront formés à ce type de missions.

### Entretien avec le chef de l'armée

*Croyez-vous que l'argument du terrorisme soit crédible pour justifier l'utilité, partant l'existence, de l'armée ?*

Non, surtout pas. Une armée est faite pour assurer la défense, c'est l'arme ultime quand toutes les autres n'ont pas fonctionné. Par contre, on se trouve aujourd'hui dans une situation où on est dépassé par le phénomène du terrorisme. Nous avons eu des phases impressionnantes comme le 11 septembre aux Etats-Unis ou le 11 mars à Madrid. Tout à coup le monde entier a été choqué et ce sont les politiciens et les populations qui exigent, d'un jour à l'autre, que l'armée fasse quelque chose pour aider.

Il serait faux de croire qu'il faut transformer l'armée pour combattre le terrorisme. Ce n'est pas du tout cela. L'armée peut garder, surveiller et protéger. Ces activités sont des produits de base que tout soldat sait faire et qui sont extrêmement gourmands en personnel. Personne ne peut assurer cela. Il n'y a que l'armée qui peut aligner autant de personnel si rapidement et pour des durées indéterminées.

*Bulletin de la Société fribourgeoise des officiers, octobre 2005.*

La mission de défense au sens classique du terme se concentrera sur le maintien des compétences de base indispensables à une éventuelle «montée en puissance» de l'armée. Les formations de combat et d'appui au combat axeront leur instruction et leur formation uniquement sur les

missions de défense classique (maintien d'un noyau de compétences).

### Maintien de la paix: augmentation des capacités

Pour l'engagement de l'armée au profit d'opérations de maintien de la paix, le DDPS devra être en mesure, à partir de 2008, d'engager simultanément 500 militaires dans ce type de missions. La participation à ces engagements continuera sur une base volontaire pour les militaires, mais le personnel professionnel sera tenu d'accepter de prendre part à de telles missions, si les besoins l'exigent.

### Entretien avec le chef de l'armée

*Les armées résultent du concept d'Etat-nation. Dans un contexte de globalisation, ne s'achemine-t-on pas, en Europe, vers une dénationalisation des armées? Et qu'advient-il à terme d'une armée suisse dans une telle perspective?*

Non, il n'y aura jamais de dénationalisation des armées, parce que le fait qu'un Etat ait un territoire et une armée est un concept fondamental. Par contre, ce qui se passe et ce que nous vivons mal en Suisse, c'est la déterritorialisation des armées. C'est-à-dire que de plus en plus d'armées sont projetées pour faire des opérations communes à l'étranger, en réponse à des menaces qui sont de plus en plus globales et transnationales. Il y a donc des éléments qui sont positionnés ailleurs. La notion d'une armée qui ne travaille plus que

sur son territoire national disparaît complètement. Mais une dénationalisation n'aura jamais lieu. Même si vous êtes à l'autre bout du monde, vous restez l'armée de tel ou tel pays et vous serez toujours subordonnés à vos responsables politiques. Il faut donc faire très attention à ne pas mélanger ces deux notions.

*Bulletin de la Société fribourgeoise des officiers, octobre 2005.*

### Maintien de la réserve

Le Conseil fédéral a appris que le taux maximal de 15% de militaires en service long pourra être atteint sans recourir à des mesures spéciales. La question de l'augmentation de ce pourcentage pourrait se poser lors d'une prochaine révision de la loi.

Le Conseil fédéral a par ailleurs décidé de conserver la réserve, car sa suppression contredirait le concept de disponibilité échelonnée. La réserve demeure un élément essentiel pour inscrire dans la durée des opérations de défense ou d'engagements sectoriels mais, mesure d'économie, l'équipement des formations de réserve se limitera à l'équipement personnel. La suppression de la distinction entre les Forces terrestres et les Forces aériennes n'a pas été décidée pour le moment: une proposition sera faite d'ici mai 2006.

### Finances

Le Conseil a pris connaissance des conséquences financières des décisions destinées à optimiser et à adapter la réforme de l'armée. La spécialisation en-

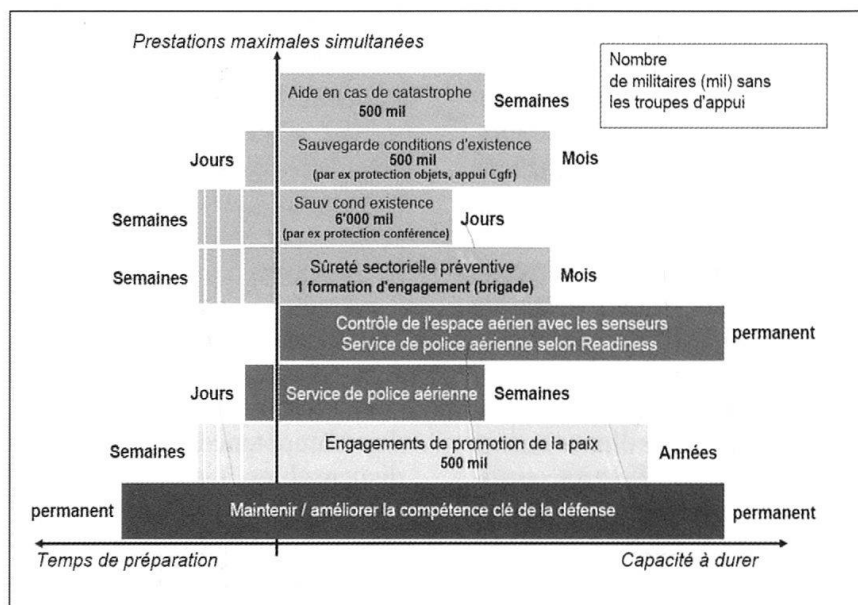
gendre des économies de l'ordre de 39 millions de francs par année; la concentration des infrastructures logistiques de 130 millions; les mesures prises concernant l'équipement de la réserve de 6 millions et la suppression du solde des jours de service à effectuer par certains militaires de 18 millions. En revanche, l'augmentation des effectifs affectés à des missions de maintien de la paix provoquera des coûts supplémentaires de l'ordre de 35 à 45 millions de francs par an.

Le Conseil fédéral a pris acte que ces économies ne suffiront pas à atteindre les objectifs financiers fixés pour le DDPS. Quelque 145 millions d'économies supplémentaires devront donc être obtenus au détriment des investissements. Si elle perdure, une telle situation débouchera à terme sur un réexamen des paramètres de base que sont les missions de l'armée, ses effectifs et son niveau technologique.

## Analyse des décisions du Conseil fédéral

Les étapes de développement de l'armée sont justifiées par l'évolution de la menace et un cadre financier plus serré. Ces arguments ont causé une forte inquiétude et donné l'impression d'un manque de concepts clairs dans la politique de sécurité. Une telle lacune ne peut que produire des effets négatifs pour le pays.

La tâche des politiques sera toujours de définir les prestations de l'armée et de lui garantir les moyens nécessaires. Ce n'est qu'avec des affirmations claires, ralliant la majorité des voix sur les buts de notre politique de sécurité, que la crédibilité de notre armée de milice peut être ancrée dans la population. Il faut donc un processus de développement de la politique de sécurité dirigé de manière transparente, qui sert de base de décision pour les citoyens.



Profil de prestations de l'armée « Demain ».



## Les bases

Toute mesure en matière de politique de sécurité répond à un éventail de menaces. La menace militaire traditionnelle a régressé mais, simultanément, d'autres menaces et dangers ont augmenté. Dans la population, la sécurité militaire passe donc pour moins importante. Les menaces et les dangers décrits dans le *RAPOLSEC 2000* restent pourtant valables, mais les menaces représentées par le terrorisme, les catastrophes naturelles et anthropiques, la prolifération des armes de destruction massives et des systèmes d'armes à longue portée sont actuellement prioritaires.

Les étapes de l'évolution de l'armée pour les années 2008 à 2011 ont été décidées en fonction des scénarios les plus probables, mais les réflexions stratégiques (politique de sécurité) et les réflexions tactiques ne correspondent pas dans tous les cas. A l'échelon tactique, la possibilité adverse la plus dangereuse est celle qui risque de

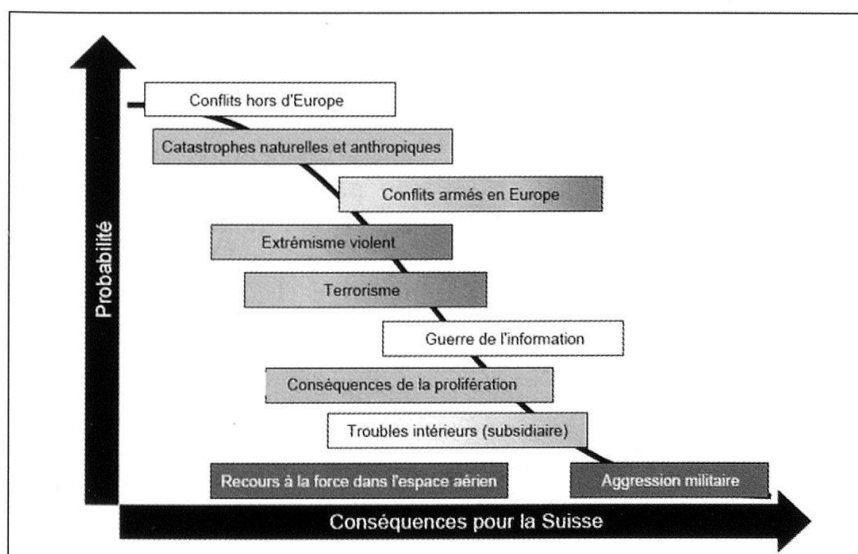
compromettre, immédiatement et durablement, l'exécution de la mission, un aspect qui s'avère décisif pour une prise de décision. Dans l'environnement actuel, un ennemi potentiel peut compromettre les buts de notre Etat, surtout par une menace contre notre sécurité intérieure, non par une offensive militaire conventionnelle. Autrement dit, *«la possibilité adverse la plus dangereuse est aussi la plus probable.»*

Le *RAPOLSEC 2000* analyse très bien le terrorisme. Les autres documents ont été rédigés après le 11 septembre 2001 et tiennent compte de ces événements dramatiques pour le monde occidental. D'autres événements, en particulier les attentats du 11 mars 2004 à Madrid et du 7 juillet 2005 à Londres, ont confirmé l'analyse des menaces et des dangers du *Plan directeur de l'armée XXI* qui décrit ainsi la menace représentée par le terrorisme: *«Actuellement, la Suisse n'est pas une cible privilégiée du terrorisme international. Mais les installations et*

*les ressortissants étrangers en Suisse, de même que les manifestations rassemblant une participation internationale peuvent être exposés à des menaces, lesquelles peuvent se concrétiser à l'improviste et frapper simultanément plusieurs installations ou endroits. Une menace générale peut aussi provenir d'une confrontation internationale à composante terroriste, dont la Suisse ne serait pas au cœur, mais dont les effets pourraient la toucher, comme d'autres Etats.»*

Le monde entier est à la merci du terrorisme, et il n'y a pas de moyen de défense qui puisse assurer un succès définitif. Pourtant, un des buts de la politique de sécurité de la Suisse vise à ce que des systèmes vitaux, menacés à un niveau infra-guerrier, demeurent fonctionnels à l'intérieur du pays, en Europe et dans le monde. Par ses engagements subsidiaires, l'armée suisse contribue continuellement à la lutte contre le terrorisme.

D'un côté, elle apporte son aide aux autorités civiles pour la sécurité intérieure («AMBA CENTRO», «LITHOS», «TIGER/FOX»), de l'autre, elle contribue à enlever au terrorisme son terrain politique par son engagement dans la promotion de la paix. Après les attentats à New York, les forces armées américaines étaient présentes à chaque nœud stratégiquement important du trafic, sur l'eau, dans l'air ou sur terre. Il s'agissait d'intensifier les contrôles, de se protéger contre d'autres attentats et de marquer une présence militaire. En cas de détérioration de la situation sécuritaire en Suisse, cela pourrait être une tâche de l'armée, par



Probabilité de conflits.

exemple sous la forme d'un engagement de sûreté sectoriel préventif.

Plusieurs risques pour la Suisse et sa population ne relèvent pas du domaine de la politique de sécurité, mais ils doivent être pris au sérieux. Le DDPS s'occupe de la politique de sécurité dans le sens du *RAPOLSEC 2000*: «*La prévention et la maîtrise de la violence de portée stratégique, soit de la violence ayant un impact suprarégional, national ou international affectant ainsi des éléments importants de l'Etat et de la société.*»

Il va de soi que les plans directeurs ne sont pas des catéchismes de la politique de défense, dans la mesure où ils peuvent être révisés. Il n'en reste pas moins que, dans leurs appréciations des menaces et des dangers, le *RAPOLSEC 2000* et le *Plan directeur XXI* sont encore en conformité avec la situation actuelle. Dans la mesure où les étapes 2008 à 2011 seront réalisées, il faudra cependant adapter l'Organisation de l'armée, la Loi sur le personnel de la Confédération ainsi que des ordonnances d'exécution. En outre, le DDPS examine la possibilité de créer des bases légales formelles pour les domaines suivants:

- Obligation de participer aux engagements à l'étranger (service d'assistance et de promotion de la paix) et à l'instruction à l'étranger pour le personnel militaire professionnel.
- Obligation de participer à l'instruction à l'étranger pour le personnel de milice.
- Obligation du personnel civil du DDPS de participer au

soutien de l'instruction à l'étranger et aux engagements à l'étranger (service d'assistance et de promotion de la paix).

Les nombreux débats, surtout autour du *Rapport sur la politique de sécurité 2000*, ont mis en évidence le manque d'unanimité sur la validité des bases actuelles. Sans une situation de départ dûment reconnue par la majorité des organes politiques compétents, il n'y a pas de sécurité dans la planification de la politique de sécurité et de la politique militaire. Le Parlement, qui exerce le *controlling politique*, a la possibilité d'examiner régulièrement si l'armée réussit à atteindre ses objectifs. C'est très positif mais, malheureusement, l'impact sur le public reste assez modeste.

### Postulats de la SSO

- Le *Rapport sur la politique de sécurité* doit être examiné par le Conseil fédéral au cours de chaque législature et être remis au Parlement comme fondement de la politique de sécurité.
- Chaque nouvelle édition ou mise à jour du *Rapport sur la politique de sécurité* doit faire l'objet de larges débats. C'est l'unique moyen d'assurer la sensibilisation nécessaire aux questions de politique de sécurité.

L'armée doit s'adapter en fonction de la situation, elle évolue donc en permanence, mais cela n'est possible que dans certaines limites; le processus ne doit pas être exagéré. Si les conditions-cadres changent fondamentalement, il faut réexaminer le concept dans son ensemble.

### Postulat de la SSO

- Le Parlement doit définir les limites dans lesquelles l'armée peut évoluer et, le cas échéant, à partir de quel moment la réforme dépasse le cadre des rapports et plans directeurs actuels et requiert de nouvelles décisions du Parlement, voire du peuple.

En diminuant l'âge de libération du service militaire, l'Armée XXI a réduit les effectifs. Afin qu'elle demeure crédible et bien ancrée dans la population, des efforts particuliers doivent être faits. Actuellement, elle est considérée comme nécessaire par le 65 % de la population.

### Postulat de la SSO

- Dans les cours de répétition, la responsabilité pour l'instruction et pour les engagements ne doit pas être séparée.

### Mission de sûreté

Les formations prévues pour la sûreté sectorielle sont aptes, dans le cadre d'une mission secondaire, à être engagées pour le soutien aux autorités civiles, dans le cadre du service d'assistance.

La coopération à l'intérieur du pays subit actuellement de fortes contraintes. Le Conseil fédéral ne voit pas de raison de réactiver le projet USIS aussi longtemps que les conditions responsables de la situation actuelle n'auront pas changé. La décision sur le projet USIS est aussi à la base des étapes 2008 à 2011, même si *l'engagement présent de l'armée est considéré comme une solution d'urgence limitée dans le temps*. L'ar-

mée remplit là un engagement subsidiaire, sous la responsabilité des autorités civiles. Deux conséquences parmi d'autres: les cadres de milice se sentent sous-employés, et tout laisse présager que l'économie ne va plus accepter longtemps de renoncer à ses collaborateurs pour une tâche qui ne correspond pas à la raison d'être de l'armée.

Même si les menaces et les dangers n'ont pas changé depuis 2003, le Conseil fédéral estime nécessaire, à long terme, un dispositif de sécurité beaucoup plus ample. Les mesures visant à la protection des missions étrangères, la sécurité de rencontres internationales et de manifestations publiques doivent demeurer au même niveau que par le passé et uniquement pendant des périodes très courtes, en cas d'augmentation de la menace.

### Postulat de la SSO

– Les engagements subsidiaires de sûreté (par exemple la protection des ambassades) ne doivent pas devenir des tâches permanentes.

Le *Rapport sur la politique de sécurité 2000* distingue trois situations différentes de menaces et de dangers et attribue à l'armée les tâches suivantes:

■ *En situation normale*: service de police aérienne et appui aux autorités civiles pour la maîtrise d'événements extraordinaires (par exemple WEF, G-8, tâches de protection lors de catastrophes).

■ *En situation extraordinaire*: service d'appui, si nécessaire massif, au profit des autorités civiles pour la défense contre toute menace sérieuse contre la sécurité intérieure, si les moyens civils ne suffisent pas; opérations préventives de sûreté sectorielles lors de dangers majeurs d'escalade.

■ *En situation extraordinaire*: créer et maintenir la stabilité et la sécurité (aussi la sécurité intérieure) dans le cadre de la sûreté sectorielle dynamique. Défense contre toute violation de l'intégrité territoriale de la Suisse dans le cadre d'opérations de défense. Cela comprend aussi le contrôle de l'espace aérien et la défense sectorielle dynamique. Le cas échéant, ces prestations peuvent avoir lieu en coopération avec de forces armées étrangères.

Une situation extraordinaire, dont la durée prévisible est longue, ne peut plus être considérée comme situation extraordinaire. Le professeur Rainer Schweizer dit que *«le manque de forces policières ne constitue pas une situation extraordinaire en matière de sécurité dans le sens de la Constitution, mais c'est une défaillance de la politique des cantons»* et de la politique fédérale. 600 policiers manquent à la Confédération pour l'accomplissement de ses tâches (entre autres l'obligation internationale de protéger les représentations diplomatiques); les cantons présentent un déficit de 1000 policiers pour les tâches de leur compétence. C'est

en raison de cette situation politique non maîtrisée, respectivement de décisions politiques non prises, que l'armée risque de subir des dommages durables.

Cette situation est cachée derrière le message demandant le renforcement des capacités pour les engagements de sûreté. Par ces engagements subsidiaires permanents, le Conseil fédéral s'éloigne toujours plus du *Plan directeur*, qui prévoit une solution dans le cadre du projet USIS.

### Postulat de la SSO

– Il faut élaborer une stratégie de sécurité intérieure, visant à régler de manière claire la répartition des compétences entre la Confédération et les Cantons, à décharger l'armée de milice de tâches policières.

– Outre la coordination entre la Confédération et les Cantons, il faut aussi optimiser les tâches au sein de l'administration fédérale.

– Il faut mettre en évidence dans quelle mesure les étapes de l'évolution de l'armée pour les années 2008 à 2011 répondent mieux aux exigences des Cantons dans le domaine de la sécurité intérieure en cas de situation extraordinaire.

– Dans l'optique des catastrophes naturelles récentes, il faut réexaminer si les moyens à disposition et la conduite sont adéquats.

(A suivre)